

5 grammes, auxquels on a mélangé,
15 grammes de carbonate sodique pur et
1 gramme de nitrate potassique également pur.

“ Ce mélange, introduit dans un creuset de platine, fut ensuite calciné au rouge-blanc; le résidu de la calcination délayé dans l'eau distillée, et traité par l'acide chlorhydrique, donna naissance à une solution transparente, légèrement jaune (coloration due à de l'oxyde ferrique.) et qui, évaporée à siccité, laissa un résidu insoluble dans l'eau, de même que dans l'eau aiguisée d'acide chlorhydrique, possédant, en un mot, tous les caractères de l'acide silicique (silice.)

“ On jeta le tout sur un filtre et on lava le précipité, jusqu'à ce que les eaux de lavage ne laissent plus de résidu sur la lame de platine. Ces eaux de lavage ayant été réunies à la liqueur primitive, on évapora le tout à sec pour expulser l'excès d'acide; redissolvant la matière dans une petite quantité d'eau et chauffant, on y introduisit un grand excès d'acétate ferreux, dans le but de précipiter l'acide phosphorique à l'état de phosphate ferroso-ferrique. Après vingt-quatre heures de repos, on jeta le tout sur un filtre, on lava le précipité jusqu'à extinction, après quoi on le mit en digestion dans le sulfure ammonique, afin de faire passer l'acide phosphorique en combinaison avec l'ammoniac, tandis que le soufre formait avec le fer un sulfure insoluble, dont on enleva facilement le phosphate soluble par les lavages. Les eaux contenant le phosphate ammonique et l'excès de sulfure, furent évaporées presque à siccité pour volatiliser l'excès de sulfure ammonique; reprenant par l'eau et filtrant pour séparer le soufre, on obtint une liqueur dans laquelle l'addition d'une certaine quantité de sulfate ammoniaco-magnésien développait un léger précipité possédant tous les caractères du phosphate ammoniaco-magnésien, et dont le poids était de 0gr,002, représentant 0gr,00055 d'acide phosphorique.

“ *Terres suspectes.*—Pour l'évaluation que nous avons à faire, nous avons éloigné les pellicules de raisin et toutes les matières organiques apparaissant à l'œil nu, et n'avons opéré que sur les parties de terre évidemment imbibées d'un liquide. On les a desséchées, pulvérisées, tamisées, mélangées et enclînées comme les précédentes, afin d'en expulser l'eau.

“ Cinq grammes de cette terre ayant été traités par le même procédé que celui qui est exposé ci-dessus, on a retiré une quantité de phosphore; l'acide ammoniaco-magnésien égale à 0gr,01, représentant une quantité d'acide phosphorique égale à 0gr,00377, c'est-à-dire environ cinq fois plus forte que celle que nous avions retirée des terres normales.

“ *Examen de la pâte renfermée dans les deux pots en fûence.*—Ces deux pots contenant une pâte qu'à tous ces caractères nous considérons comme identique, nous avons opéré sur la pâte renfermée dans l'un d'eux pour doser le phosphore. A cet effet, on a pesé avec rapidité 7gr,420 de pâte phosphorée qu'on a introduite dans un grand tube communiquant, d'une part, avec un appareil à gaz chlore pur; d'une autre, avec

un système de récipient destiné à recevoir tous les produits volatils. En faisant passer un courant continu de chlore, on a chloruré le phosphore qui s'est volatilisé sous forme de chlorure phosphorique. En chauffant la pâte, on a carbonisé la matière organique, et, traitant alors le tout par l'eau, pour séparer le charbon, en filtrant et évaporant la liqueur, on a obtenu un résidu contenant encore des traces de matières organiques, qu'on a complètement détruites en fondant la masse avec une petite quantité de nitre; en la reprenant par l'eau aiguisée d'acide acétique, et en y versant de l'acétate plombique, on a obtenu un précipité de phosphate triplombique qui, lavé, desséché et fondu, pesait 4gr,152, poids qui représente une quantité de phosphore égale à 0gr,320. Par conséquent, les 10 grammes livrés à la femme Richl devaient contenir 0gr,431. Or, en supposant toutes les parties homogènes, 100 parties renfermeraient 431 pour 100. Si la pâte que nous venons d'analyser est moins riche en phosphore que celle que nous avons retirée du cadavre de Jean Richl, c'est que la première contient encore 50 pour 100 d'eau.

CONCLUSIONS.

“ De toutes les expériences qui précèdent, nous concluons :

“ 1°. Que les viscères et les terres qui nous ont été remises, ne renferment aucune des substances toxiques signalées jusqu'ici dans les cas d'empoisonnement;

“ 2°. Que le liquide de l'estomac de Jean Richl contenait quelques petits fragments d'une pâte ayant tous les caractères apparents de la *pâte phosphorée*, et, en outre, certains caractères chimiques propres à cette préparation, puisque 0gr,024 de cette matière desséchée nous ont donné 0gr,006 d'acide phosphorique, et que la quantité de phosphore renfermée dans cette dose d'acide correspond assez bien à celle de phosphore qui a été trouvée dans la pâte phosphorée délivrée par le sieur Oppermann, celle-ci ayant été préalablement débarrassée de son eau par la dessiccation;

“ 3°. Que ce même liquide renfermait une grande quantité d'un composé phosphoré qui n'est pas de l'acide phosphorique, mais un composé inférieur à ce dernier, et qui n'existe point à l'état normal. Les proportions en sont telles, qu'il est impossible de le rattacher à l'existence d'un élément phosphoré normale, puisque la matière organique sèche, renfermée dans ce liquide, contenait *neuf fois* plus de phosphore que la substance normale la plus phosphorée;

“ 4°. Que les terres suspectes contiennent, comparativement, cinq fois plus de phosphore que les terres normales voisines;

“ 5°. Que si les 10 grammes de pâte phosphorée, achetée chez le sieur Oppermann, à Westhoffen, ont été administrés à Jean Richl, il aurait avalé 0gr,431 de phosphore, c'est-à-dire une dose plus que suffisante pour occasionner la mort;

“ 6°. Que probablement Jean Richl a succombé